

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

SAS Crossroad International

8 bis Chemin de la Badassière
04300 Forcalquier
Siren : 933 130 486 RCS Manosque

1 FESTIVAL INTERNATIONAL DE COUNTRY MUSIC DE SANTA SUSANNA

1.1. Séjour tout compris

LA SAS Crossroad organise un séjour tout compris à l'hôtel Aquamarina&Spa à Santa Susanna en Espagne. Un descriptif détaillé du séjour proposé est disponible sur le site internet du festival à l'adresse <https://www.festival-country.com> précisant les dates, les activités, les types de chambres disponibles et les tarifs.

Le prix annoncé comprend :

- L'hébergement en pension complète sur 6 nuits. Petit-déjeuner, déjeuner et dîner compris, boisson vin et eau à table.
- L'accès à toutes les activités proposées par le festival sans restriction et sans surcoût.

Le prix annoncé ne comprend pas :

- Le transport jusqu'au site du festival
- Les frais de parking
- Les accès aux activités spécifiques de l'hôtel (Spa, salle de sport)
- Les services extras de l'hôtel (lessives, room service etc...)
- Les consommations au bar de l'hôtel

1.2 – Inscription

Pour participer au séjour, les clients doivent obligatoirement s'inscrire via le formulaire présent sur le site internet du festival à la page "Inscriptions"

Une inscription est considérée comme définitive à compter de la réception par la SAS Crossroad International du paiement total.

1.3 – Modalités de paiement

Le paiement du séjour peut s'effectuer par virement bancaire, chèque ou carte bancaire. En cas de choix de paiement par carte bancaire, un lien de paiement sera envoyé au client dans les 24 heures, à l'adresse mail qu'il aura renseigné sur le formulaire d'inscription. Un paiement en 2 fois sans frais est proposé uniquement par chèque. Le client peut en faire la demande directement sur le formulaire d'inscription. En cas de paiement en 2 fois sans frais, les 2 chèques doivent être envoyés en même temps. Un premier chèque correspondant à 50% du montant total sera encaissé immédiatement. Le 2ème chèque sera encaissé à la date choisie par le client, à condition qu'elle figure au dos du chèque et dans la limite de 30 jours avant le début du séjour.

2. INFORMATIONS VOYAGE

2.1 - Formalités administratives et sanitaires

Il est de la responsabilité de chaque participant de s'assurer d'être en possession de la carte nationale d'identité (CNI) en cours de validité ainsi que tout autre(s) document(s) (visa / autorisation ETSA, livret de famille, autorisation de sortie du territoire...) requis et conformes aux exigences pour transiter et/ou entrer en Espagne.

Il est vivement recommandé au client de vérifier toutes les informations auprès des autorités concernées. La SAS Crossroad International ne pourra, en aucun cas, être tenue pour responsable des conséquences des règlements policiers, douaniers ou sanitaires, préalablement et au cours du séjour.

2.2 - Informations sur la sécurité

La SAS Crossroad International vous conseille de consulter la fiche par pays du ministère français des affaires étrangères sur le site Internet www.diplomatie.gouv.fr, rubrique "Conseils aux Voyageurs".

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/espagne/>

La SAS Crossroad International attire votre attention sur le fait que les informations pouvant évoluer jusqu'à la date de votre départ, il est conseillé de les consulter régulièrement.

3. CONDITIONS ET FRAIS D'ANNULATION

Si le client se trouve dans l'obligation d'annuler son séjour, il devra en informer la SAS Crossroad International dans les meilleurs délais. Le client sera alors remboursé de la totalité des sommes versées, sans justificatif, jusqu'à la veille du premier jour du Festival.

4. DURÉE

La durée du séjour s'entend du jour du départ au jour du retour.

5. CLASSIFICATION DE L'HOTEL

Le nombre d'étoiles attribué à l'établissement hôtelier figurant dans le descriptif correspond à une classification établie en référence aux normes du pays d'accueil qui peuvent différer des normes françaises. En fonction du nombre de participants, et si la capacité maximale de l'hôtel Aquamarina&Spa est atteinte, les clients inscrits le plus tardivement seront transférés dans un autre hôtel à proximité immédiate du Festival.

6. LES TYPES DE CHAMBRES

- Chambres individuelles : elles disposent d'un lit d'une personne. Elles font l'objet d'un supplément, sont proposées en quantité limitée et, selon l'hôtel, peuvent être moins spacieuses, moins confortables, et moins bien situées que les autres chambres.

- Chambres doubles : elles disposent de deux lits simples ou, parfois, d'un lit double.
- Chambres triples : elles se présentent, dans la plupart des cas, comme les chambres doubles + un lit simple.
- Chambres quadruples : elles se présentent, dans la plupart des cas, comme les chambres doubles + deux lits simples.
 - Chambres familiales : certaines chambres triples ou quadruples comportent 3 ou 4 lits de taille standard.

Ces descriptifs tiennent lieu de règle générale mais peuvent différer selon l'hôtel et les demandes particulières du client.

7. LES REPAS

Le séjour est en pension complète uniquement.

Pension complète : comprend l'hébergement, le petit-déjeuner, le déjeuner et le dîner suivant vos horaires d'arrivée et de départ de l'hôtel. L'eau en bouteille et le vin sont compris à table pendant les repas du midi et du soir.

Si certains repas ne pouvaient vous être servis du fait des horaires ou de retard de votre transport, nous ne pourrions procéder à aucun remboursement.

8. ACTIVITÉS

8.1 Festival International de Country Music de Santa Susanna.

Le Festival International de Country Music de Santa Susanna, organisé par la SAS Crossroad International, propose diverses activités de danse et de concerts durant le séjour. Ces activités sont toutes incluses dans le prix payé par le client. La SAS Crossroad International se réserve le droit d'en modifier le contenu en cas de nécessité, sans en informer au préalable les participants. Le fait qu'un participant ne participe pas à toutes les activités ne pourra donner lieu à quelconque remboursement.

8.2 Activités proposées par l'hôtel :

En avant saison ou en arrière-saison, certaines activités (sports collectifs, clubs enfants, activités culturelles, etc.) peuvent ne pas être en place, une partie des installations (restaurant, piscine, etc.) peut être fermée, notamment en raison de travaux d'aménagement. De manière générale, l'animation et les activités sportives peuvent varier en intensité en fonction de l'occupation de l'établissement et des conditions climatiques.

Les horaires et ouvertures des bars, restaurants, et discothèques, etc., peuvent être irréguliers et dépendent de la direction de l'établissement.

D'une manière générale, nous dégageons toute responsabilité pour toutes activités sportives, excursions, ou locations de véhicules effectuées par un autre prestataire que nous-mêmes ou par un autre intermédiaire que le nôtre.

9. RESPONSABILITÉ

La SAS Crossroad International ne pourra être tenu pour responsable des conséquences des événements suivants :

- Défaut de présentation ou présentation de documents d'identité et/ou sanitaires périmés ou d'une durée de validité insuffisante (carte d'identité, passeport, visas, certificat de vaccination...) ou non conformes aux formalités au poste de police de douanes ou d'enregistrement.
- Incidents ou événements de force majeure étranger à La SAS Crossroad International tels que : guerres, troubles politiques, grèves extérieures à La SAS Crossroad International, incidents techniques extérieurs à La SAS Crossroad International, encombrement de l'espace aérien, intempéries, retards (y compris les retards dans les services d'acheminement du courrier pour la transmission des documents de voyage), pannes, perte ou vol de bagages ou d'autres effets. Le ou les retards subis ayant pour origine les cas visés ci-dessus ainsi que les modifications d'itinéraire qui en découleraient éventuellement ne pourront entraîner aucune indemnisation à quelque titre que ce soit, notamment du fait de la modification de la durée du programme initialement prévu ou de retard à une correspondance. Les éventuels frais additionnels liés à une perturbation (taxe, hôtel, parking, ...) resteront à la charge du client.
- Annulation imposée par des circonstances ayant un caractère de force majeure et/ou pour des raisons liées à la sécurité des clients et/ou sur injonction d'une autorité administrative.

10. INFORMATIONS PERSONNELLES

Certaines informations doivent être obligatoirement fournies à La SAS Crossroad International lors de votre inscription. A défaut de les fournir, vos demandes ne pourront pas être traitées. Les autres informations demandées sont facultatives. Nous tenons à vous informer qu'afin de permettre l'exécution de votre commande de séjour, vos données seront communiquées aux partenaires prestataires hôteliers. Par ailleurs, vos données pourront être utilisées à des fins de prospection commerciale par l'envoi d'offres promotionnelles ou commerciales de La SAS Crossroad International dans les conditions prévues par la loi. Vos données personnelles ne seront pas communiqués à des tiers.

Conformément à la loi de Protection des Données Personnelles vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de modification, de rectification et de suppression sur les données nominatives vous concernant.